

DÉPARTEMENT
Moselle

CANTON
Faulquemont

COMMUNE
Laudrefang

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE N° 05/20
Portant sur la fermeture des lieux recevant
Du public pour lutter contre la propagation du COVID 19

Le Maire de la Commune de Laudrefang,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 214-1, L. 227-4 et L. 424-1

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3131-1 et L. 5125-8 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 161-33 et L. 162-17 ;

Vu le décret n° 2020-247 du 13 mars 2020 relatif aux réquisitions nécessaires dans le cadre de la lutte contre le virus covid-19 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP)

Vu l'arrêté du 5 février 2008 pris pour l'application de l'article L. 5125-23-1 du code de la santé publique ;

Considérant que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus covid-19 ;

Considérant que le respect des règles de distance dans les rapports interpersonnels est l'une des mesures les plus efficaces pour limiter la propagation du virus ; qu'afin de favoriser leur observation, il y a lieu de fermer les lieux accueillant du public

Arrêté

Art. 1 : Afin de ralentir la propagation du virus Covid 19 seront fermés au public à partir du 16 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre la Mairie, la Salle du Parc, la bibliothèque ainsi que la Salle Paroissiale, vestiaire stade de foot, Blockhaus – BLOC 3.

Art. 2 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- M. PIERRE Michel, Président de la Pétanque Laudrefangeoise
- M. Daniel THIL, Président de l'Association « 1001'Pat »
- Mme DOSDAT Julie, Présidente du FJL
- Mme HORNEBECK Valérie, Présidente du Conseil de Fabrique
- M. KALINOWSKI Julien, Président de l'ASPOLT
- M. BREYER Jacques, Président du club CANIN

Fait à Laudrefang, le 16 mars 2020

Le Maire
Geneviève THIL

